

Après la Modification n° 3 du PLU, le maire passe en force  
avec un nouveau projet inacceptable :

Le Maire veut signer une convention avec un organisme foncier (EPFIF) pour acquérir des parcelles à Bois-le-Roi (y compris par expropriation) dont la mission est notamment « d'accompagner **les maires bâtisseurs et de faire diminuer le prix du foncier** ».

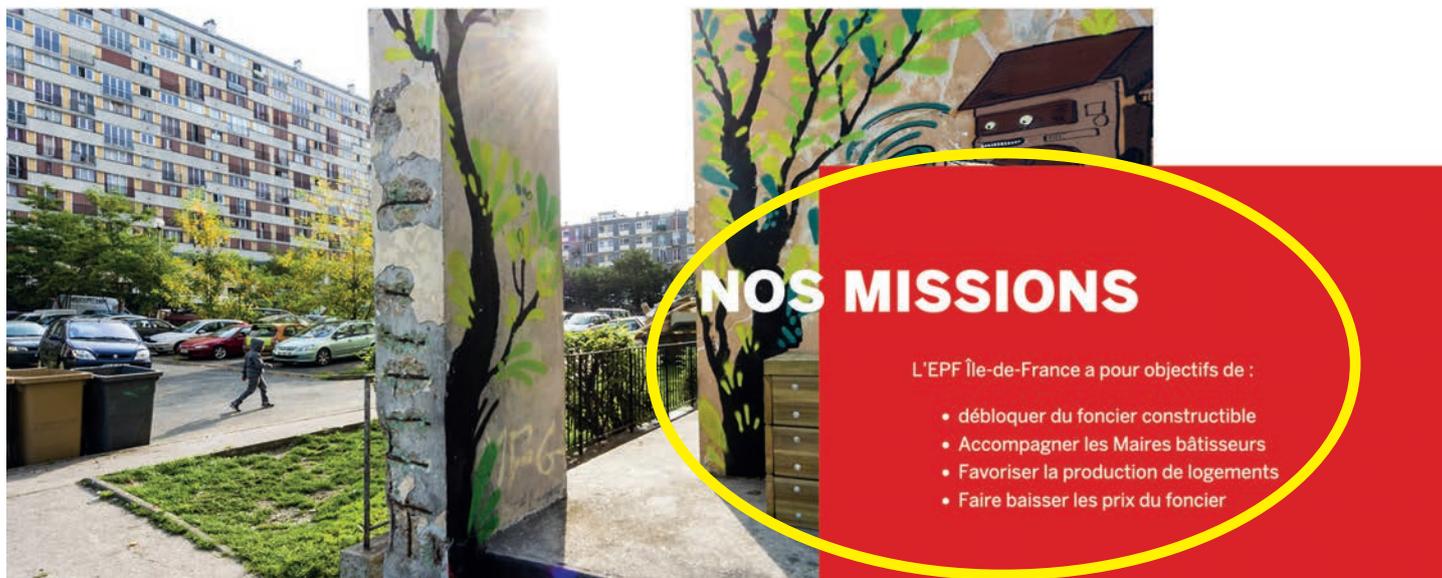
(Source : www.epf.fr)



Mobiliser le foncier

Lutter contre l'habitat indigne

Qui sommes-nous ?



## NOS MISSIONS

L'EPF Île-de-France a pour objectifs de :

- débloquer du foncier constructible
- Accompagner les Maires bâtisseurs
- Favoriser la production de logements
- Faire baisser les prix du foncier

**Monsieur le Maire impose aujourd'hui aux Bacots des bords de Seine et sans concertation, des dizaines de logements.**

D'autres projets sont en réflexion, car cette convention couvre l'ensemble de la commune.

Il impose donc à l'ensemble des Bacots, une densification à marche forcée pourtant refusée par 500 familles lors de l'enquête publique.



*Vidéo : déclaration du Maire  
au Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021*

**Les conditions sont inacceptables** (extrait de la convention) :

Monsieur le Maire a fait appel à l'EPFIF pour :

- ✓ Intervenir sur **l'ensemble des zones U** du Plan local d'urbanisme et ce pour au minimum les 5 prochaines années, qui pourront être prolongées.
- ✓ Acquérir le foncier **par tous moyens** (négociation amiable, préemption, délaissement ou expropriation)
- ✓ Construire 65 logements/10000 M<sup>2</sup>, dont **50 % minimum de logements sociaux**
- ✓ Un premier projet **remplacera la Focel** (rue Ile Saint-Pierre en face du terrain de pétanque), sur un terrain de plus de 15 000 m<sup>2</sup>, on peut estimer la construction de 100 à 150 logements possibles.
- ✓ **D'autres quartiers seront impactés.**

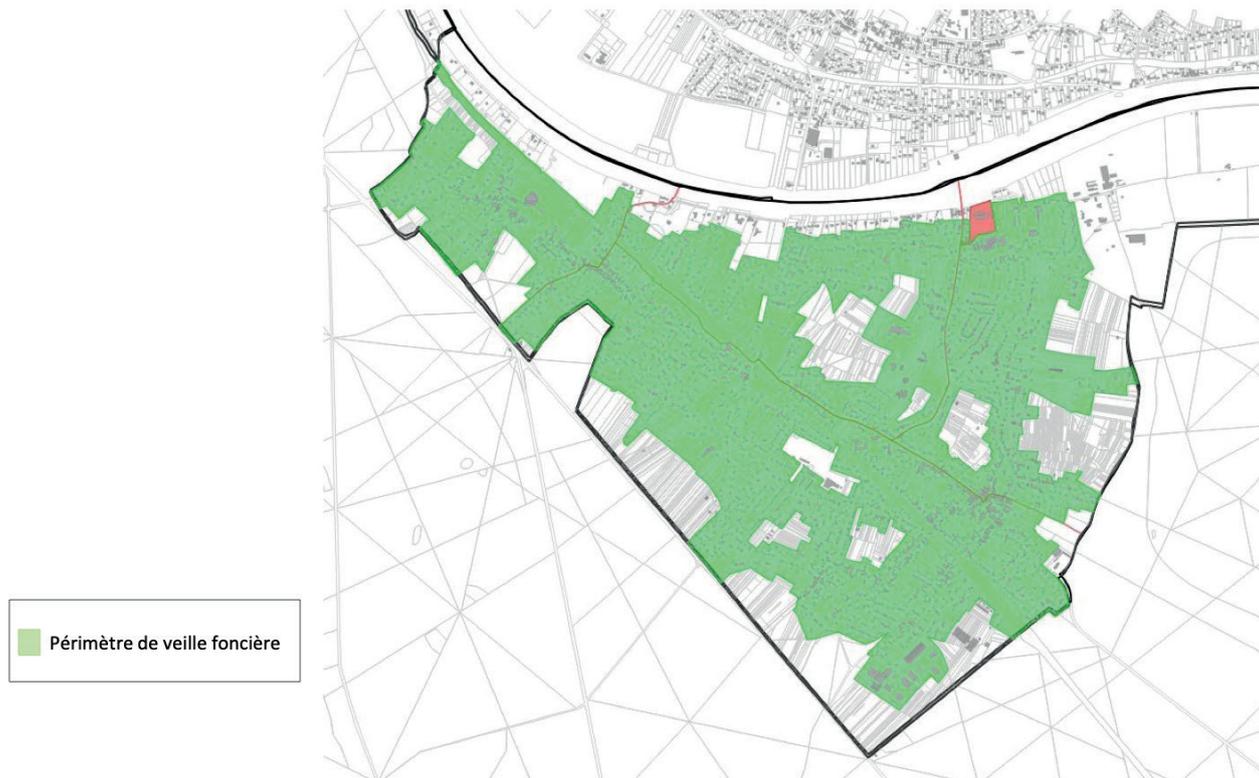
**Un autre risque pour la commune :**

Bois-le-Roi doit s'engager à racheter ou faire racheter les biens acquis par l'EPFIF et **sera tenue de compenser les pertes** si l'opération est déficitaire. **Elles seront donc payées obligatoirement par les Bacots!**

## L'ensemble de Bois-le-Roi est menacé par ce projet (zone verte), y compris des bâtiments remarquables et des parcelles boisées.

Annexes à la convention d'intervention foncière entre la commune de Bois-Le-Roi et l'EPFIF

ANNEXE 3 - Périmètre de veille foncière dit « territoire communal » référencé à l'article 4



epf  
ILE-DE-FRANCE

Annexes à la convention d'intervention foncière entre la commune de Bois-Le-Roi et l'EPFIF

Cette convention qui couvre l'ensemble de Bois-le-Roi fait porter des risques sur nos finances et notre cadre de vie.

**Pendant la dernière campagne, M. Dintilhac a écrit :**

- « *qu'il n'y aurait pas d'expropriation.* » Mensonge la convention le prévoit!
- « *qu'il voulait protéger contre les promoteurs.* » Mensonge!

**Si vous rencontrez un conseiller ou une conseillère de la majorité, demandez-leur de convaincre M. Dintilhac de renoncer à ce projet et exigez un referendum citoyen.**

**Sauvons nos bois, nos maisons, notre cadre de vie.**

**Venez exprimer votre désaccord lors du conseil municipal au Préau  
Olivier Métra, le jeudi 18 novembre à 20 h 30.**

L'intégralité de la convention est sur notre site internet

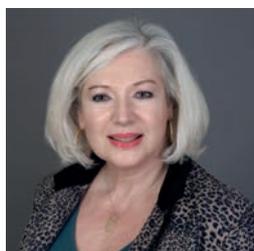
<https://reussirensembleabl.fr/Convention-EPFIF>



### Les élus Réussir Ensemble avec les Bacots



Patrick  
GAUTHIER



Chantal  
PULYK



Xavier  
BLONDAZ-GÉRARD



Marie-Aline  
ASCHEHOUG



Alain  
DUVIVIER